

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 juillet 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u> Retraité*
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 353 003	3 275 307
Moins : Amortissements		(1 090 758)	(825 685)
	1	<u>2 262 245</u>	<u>2 449 622</u>
Immobilisations corporelles		938 013 184	920 786 297
Moins : Amortissements		(170 939 793)	(128 196 626)
	2	<u>767 073 391</u>	<u>792 589 671</u>
Immobilisations financières		5 646 695	2 998 955
Moins : Provision		(124 967)	(124 967)
		<u>5 521 728</u>	<u>2 873 988</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		774 857 364	797 913 281
Autres actifs non courants	4	14 663 749	29 419 538
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>789 521 113</u>	<u>827 332 819</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		66 958 809	64 819 845
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)
	5	<u>66 486 004</u>	<u>64 347 040</u>
Clients et comptes rattachés		23 548 930	19 416 702
Moins : Provisions		(2 309 704)	(2 508 748)
	6	<u>21 239 226</u>	<u>16 907 954</u>
Autres actifs courants	7	12 912 385	20 767 455
Liquidités et équivalents de liquidités	8	3 337 022	1 762 546
<u>Total des actifs courants</u>		<u>103 974 637</u>	<u>103 784 995</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>893 495 750</u>	<u>931 117 814</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

BILAN
Arrête au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u> Retraité*
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(18 582 087)	(8 716 036)
Modifications comptables		(5 658 792)	(8 937 972)
Amortissements différés		(67 976 950)	(17 602 075)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>199 635 631</u>	<u>256 597 377</u>
Résultat net de l'exercice		(46 587 071)	(56 961 746)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	<u>153 048 560</u>	<u>199 635 631</u>
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	433 885 422	318 939 103
Crédits bail	11	3 075 871	5 679 099
Comptes courants actionnaires	12	91 672 163	85 254 819
Provisions pour risques et charges	13	2 913 754	2 517 446
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>531 547 210</u>	<u>412 390 467</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	57 665 320	66 327 950
Autres passifs courants	15	66 808 870	52 774 392
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	84 425 790	199 989 374
<u>Total des passifs courants</u>		<u>208 899 980</u>	<u>319 091 716</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>740 447 190</u>	<u>731 482 183</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>893 495 750</u>	<u>931 117 814</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u> Retraité*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	184 271 650	169 490 525
Production immobilisée	18	14 195 922	5 926 641
Total produits d'exploitation		<u>198 467 572</u>	<u>175 417 166</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(3 922 254)	(20 629 882)
Achats d'approvisionnements consommés	19	109 614 663	118 706 607
Charges de personnel	20	25 194 869	24 476 509
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	58 268 833	53 362 529
Autres charges d'exploitation	22	13 208 251	11 125 845
Total des charges d'exploitation		<u>202 364 362</u>	<u>187 041 608</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>(3 896 790)</u>	<u>(11 624 442)</u>
Charges financières nettes	23	(42 490 220)	(44 597 436)
Produits des placements	24	709 557	38 835
Autres gains ordinaires	25	572 093	41 936
Autres pertes ordinaires	26	(1 081 444)	(459 493)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		<u>(46 186 804)</u>	<u>(56 600 600)</u>
Impôt sur les sociétés		(400 267)	(361 146)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>(46 587 071)</u>	<u>(56 961 746)</u>
Effet des modifications comptables		(5 658 792)	(8 937 972)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		<u>(52 245 863)</u>	<u>(65 899 718)</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u> 2015	<u>31-déc</u> 2014 (*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	218 627 030	201 950 537
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(166 731 327)	(133 647 045)
Intérêts payés sur crédits de gestion	(4 749 373)	(4 051 286)
Impôts et taxes payés	(45 037)	(679 004)
Autres flux	18 573	24 924
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	47 119 866	63 598 126
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(399 390)	(31 227 886)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(1 018 889)	(893 601)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 418 279)	(32 121 487)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts bancaires	545 306 918	148 278 197
Intérêts payés sur remboursement emprunt	(49 978 385)	(35 852 770)
Remboursements des emprunts bancaires	(517 611 504)	(147 866 570)
Remboursements des crédits leasing	(6 520 546)	(8 186 848)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(28 803 517)	(43 627 991)
Variation de trésorerie	16 898 070	(12 151 352)
Trésorerie au début de l'exercice	(30 034 305)	(17 882 953)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(13 136 235)	(30 034 305)

* Les montants comparatifs ont été retraités

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la Société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :En DT

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. Présentation de la société (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-5 Les stocks (suite)

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculés selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

III-12 Correction d'erreur

Durant l'exercice 2015, la société a procédé à une correction d'erreur qui a nécessité la correction des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2015 d'un montant net de 5.658.792 DT. En effet, suite à la consolidation des crédits à court, moyen et long termes de la Société et le rééchelonnement de leurs remboursements, Carthage Cement a payé courant l'exercice 2015 les intérêts de retard décomptés depuis l'exercice 2010 pour un montant total de 6.327.826 DT. Ces intérêts ont impacté les capitaux propres d'ouvertures pour un montant de 5.658.792 DT et la charge de l'exercice 2015 pour un montant de 669.034 DT.

En application de la norme comptable 11 du système comptable des entreprises relative aux modifications comptables, les montants comparatifs au niveau du bilan et de l'état de résultat de l'exercice 2014 ont été ainsi retraités. L'impact du changement de méthode sur l'exercice 2014 est comme suit :

En DT	Avant changement	Impact du changement	Après changement
Etat de résultat			
Charges financières nettes	43 317 698	1 279 738	44 597 436
Passif			
Résultat net de l'exercice	(60 240 926)	(5 658 792)	(65 899 718)
Concours bancaires et autres passifs financiers	194 330 582	5 658 792	199 989 374
Capitaux propres			
Modifications comptables	(4 558 918)	(4 379 054)	(8 937 972)

IV. Faits significatifs de l'exercice

IV-1 Consolidation des crédits à court, moyen et long termes et le rééchelonnement de leurs remboursements

La société Carthage Cement a rencontré courant les exercices 2013 et 2014 des difficultés de trésorerie. Ces difficultés sont dues principalement aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Du fait du surcoût enregistré par rapport à l'investissement initial, la société était contrainte de boucler le schéma d'investissement par les cash-flows dégagés en 2013 et en 2014 et par des crédits à court terme ainsi que des concours bancaires.
- Les mouvements sociaux ainsi que la conjoncture qu'a connu le pays en 2013 et 2014 ont impacté négativement la performance de la société.

Afin de rétablir l'équilibre financier et alléger la trésorerie pour favoriser le respect des engagements futurs de la société, Carthage Cement s'est engagée dans des pourparlers avec ses banques créancières pour le rééchelonnement de son engagement et la conversion des découverts. Les négociations ont abouti à un accord avec le pool bancaire pour le réaménagement des crédits d'investissement en cours et la mise en place de nouveaux crédits pour un montant global de 463.807.749 DT. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2015 un montant de 461.007.749DT.

Les crédits à long terme sont remboursables sur une durée de 10 ans avec une année de grâce en principal et un taux d'intérêt de TMM+2,5%.

Les crédits à moyen terme sont remboursables sur une durée de 5 ans avec les mêmes conditions.

Compte tenu des accords et des prévisions des cash-flows futurs, la Société estime qu'elle sera en mesure d'honorer ses engagements envers les établissements financiers.

IV-2 Contrôles fiscaux

IV-2.1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la

signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

IV-2.2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés: Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. Ce jugement a été interjeté en appel par la société Carthage Cement.

IV-2.3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

La société a rejeté l'ensemble des chefs de redressement issus de ces divers contrôles fiscaux, à l'exception d'un montant de 1.907.813 DT pour lequel un passif d'impôt a été constaté.

Le management de la société estime qu'aucune provision complémentaire n'est requise au titre de contrôles fiscaux.

IV-4-Restitution de TVA:

L'exercice 2015 a enregistré la récupération auprès de l'Administration Fiscale de la somme de 9.461.235 DT, au titre de la TVA reportée provenant des investissements engagés par Carthage Cement. Ainsi, la TVA récupérée au titre de l'investissement de création et de construction de la Cimenterie atteint une somme totale de 26.460.872 DT.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2015 un solde de 2.262.245 DT, contre 2.449.622 DT au 31 décembre 2014 :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	66 582	1 051
Logiciels	574 073	273 332
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles en cours	-	288 576
Immobilisations incorporelles brutes	3 353 003	3 275 307
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 090 758)	(825 685)
Immobilisations incorporelles nettes	2 262 245	2 449 622

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2015 un solde net de 767.073.391 DT, contre 792.589.671 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, aménagements et installations (« AAI »)	2 910 958	2 669 553
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	419 644 044	412 294 871
Installations climatiseurs	127 400	127 400
Installations téléphoniques	131 614	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	17 709 291	17 239 465
Matériel de transport	970 105	965 598
Matériel de transport acquis en leasing	3 704 108	3 185 334
Matériel industriel	12 897 953	12 775 402
Matériel informatique	1 012 606	953 665
Mobilier et matériel de bureau	831 622	740 985
Installations techniques cimenterie	337 406 525	337 365 061
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	11 644 411
Immobilisations corporelles en cours	14 286 676	5 957 067
Immobilisations corporelles brutes	938 013 184	920 786 297
Amortissements des immobilisations corporelles	(170 939 793)	(128 196 626)
Immobilisations corporelles nettes	767 073 391	792 589 671

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2015	
	AU 31/12/2014	Additions	Transfert	Cession	AU 31/12/2015	AU 31/12/2014	Dotation	Cession		AU 31/12/2015
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	675 370	135 000	-	810 370	1 889 630
Logiciels	273 332	12 164	288 576	-	574 072	140 690	120 538	-	261 228	312 844
Licence	1 051	65 532	-	-	66 583	894	7070	-	7964	58619
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	8 731	2 465	-	11 196	1 152
Immobilisations incorporelles encours	288 576	-	(288 576)	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	3 275 307	77 696	-	-	3 353 003	825 685	265 073	-	1 090 758	2 262 245
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	0	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	2 669 553	473 448	(232 043)	-	2 910 958	979 642	193 628	-	1 173 270	1 737 688
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	20 107 270	2 234 141	-	22 341 411	89 365 649
Constructions	412 294 871	846 126	6 503 047	-	419 644 044	51 499 770	17 924 965	-	69 424 735	350 219 309
Installations techniques cimenterie	337 365 061	41 464	-	-	337 406 525	20 417 819	16 890 327	-	37 308 146	300 098 379
Installations climatiseurs	127 400	-	-	-	127 400	122 019	4 598	-	126 617	783
Installations téléphoniques	131 614	-	-	-	131 614	96 418	13 851	-	110 269	21 345
Engins de carrière acquis en leasing	17 239 465	469 826	-	-	17 709 291	11 077 773	2 409 079	-	13 486 852	4 222 439
Matériel de transport	965 598	4 507	-	-	970 105	801 605	57 746	-	859 351	110 754
Matériel de transport acquis en leasing	3 185 334	518 774	-	-	3 704 108	2 045 611	457 298	-	2 502 909	1 201 199
Matériel industriel	12 775 402	122 551	-	-	12 897 953	12 078 604	146 099	-	12 224 703	673 250
Matériel informatique	953 665	58 941	-	-	1 012 606	685 264	150 525	-	835 789	176 817
Mobilier et Matériel de bureau	740 985	90 637	-	-	831 622	544 430	80 698	-	625 128	206 494
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	13 224	3 144	-	16 368	46 521
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	-	-	-	11 644 411	7 727 177	2 177 068	-	9 904 245	1 740 166
Immobilisations corporelles en cours	5 957 067	14 600 613	(6 271 004)	-	14 286 676	-	-	-	-	14 286 676
Total immobilisations corporelles	920 786 297	17 226 887	-	-	938 013 184	128 196 626	42 743 167	-	170 939 793	767 073 391
Total des immobilisations	924 061 604	17 304 583	-	-	941 366 187	129 022 311	43 008 240	-	172 030 551	769 335 636

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

Désignation	31-déc-15	31-déc-14
Titre "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883
Prêts au personnel	409 045	293 320
Dépôts et cautionnements versés	4 886 767	2 354 752
Total brut	5 646 695	2 998 955
Moins : provision	(124 967)	(124 967)
Total net	5 521 728	2 873 988

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2015 un montant net de 14.663.749 DT, contre 29.419.538 DT à la clôture de l'exercice 2014, soit une diminution de 14.755.789 DT. Ils enregistrent principalement les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires...) rattachés à l'activité cimenterie. La société a arrêté la capitalisation des frais préliminaires à partir du mois d'octobre 2013, date d'entrée en activité de la cimenterie.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

Désignation	31-déc-15	31-déc-14
Frais d'études et de recherches	12 762 922	12 762 922
Honoraires	846 430	846 430
Frais de voyages, déplacements et restauration	951 781	951 781
Charges du personnel	5 715 806	5 715 806
Charges financières	3 099 001	3 099 001
Capitalisation des différences de changes	1 738 058	1 738 058
Frais préliminaires Ready mix	845 523	845 523
Frais d'introduction en bourse	2 631 323	2 631 323
Amortissements carrière	6 702 423	6 702 423
Amortissements construction front	2 130 740	2 130 740
Amortissements engins et pistes carrière	2 280 567	2 280 567
Intérêts sur comptes courants actionnaires	26 040 181	26 040 181
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 550 612)
Impôt sur les sociétés 2008	1 296 203	1 296 203
Divers frais	2 056 973	2 056 973
Total brut	64 547 319	64 547 319
Résorption des frais préliminaires	(49 041 065)	(34 285 276)
Résorption des frais préliminaires Ready Mix	(842 505)	(842 505)
Total résorptions	(49 883 570)	(35 127 781)
Total net des autres actifs non courants	14 663 749	29 419 538

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2015 à un solde net de 66.486.004 DT, contre 64.347.040 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 2.138.964 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Pièces de rechanges	5 116 657	2 387 966
Autres stocks	1 338 561	-
Produits finis agrégats	7 154 921	11 138 869
Produits semi-finis agrégats	17 999 626	14 759 583
Ciments	3 061 563	1 818 246
Matières premières Ready Mix	156 025	160 812
Stocks matières premières cimenterie	3 319 582	9 159 222
Clinker	28 105 659	24 682 817
Emballages	706 215	712 330
Total stock brut	66 958 809	64 819 845
Moins : Provision pour dépréciation	(472 805)	(472 805)
Total stock net	66 486 004	64 347 040

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Clients agrégats	9 678 472	9 693 963
Clients ciments	2 152 542	2 996 003
Clients Ready mix	3 143 676	1 798 511
Clients, effets à recevoir	4 983 897	574 607
Clients, chèques à l'encaissement	1 280 640	1 852 409
Clients douteux	2 309 703	2 501 209
Total brut	23 548 930	19 416 702
Moins : Provision pour dépréciation	(2 309 704)	(2 508 748)
Total net	21 239 226	16 907 954

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015, à 12.912.385 DT, contre 20.767.455 DT à la clôture de l'exercice 2014, enregistrant ainsi une baisse, se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Fournisseurs avances et acomptes	-	70 323
Etat impôts et taxes	9 638 879	15 589 449
Produits à recevoir	551 303	3 043 311
Charges constatées d'avance	591 869	715 760
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
BINA Trade	1 357 766	571 044
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère	161 481	166 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Autres	2 400	2 400
Total brut	13 352 430	21 207 500
Moins : provision pour dépréciation	(440 045)	(440 045)
Total net	12 912 385	20 767 455

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 3.337.022 DT, contre 1.762.546 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Banques (a)	1 623 297	1 735 053
Blocage et déblocage	1 688 327	-
Caisses	25 398	27 493
Total	3 337 022	1 762 546

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Banque Tuniso-Koweïtienne	-	207 250
Banque de Tunisie	128 789	193 282
Banque Internationale Arabe de Tunisie	468 975	-
Banque de Tunisie et des Emirats	691 812	30
Arab Tunisian Bank	-	7 634
Banque Tuniso-Libyenne	29 513	201 588
AL BARAKA	59 512	-
Attijari Bank	21 329	-
North Africa INT BANK	78 613	-
Zitouna Bank	144 754	1 125 269
Total	1 623 297	1 735 053

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 153.048.560 DT au 31 décembre 2015, contre 199.635.631 DT en 2014, soit une baisse de 46.587.071 DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14*</u>
Capital social	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(18 582 087)	(8 716 036)
Modification comptable	(5 658 792)	(8 937 972)
Amortissements différés	(67 976 950)	(17 602 075)
<i>Total capitaux propres avant résultat de la période</i>	<u>199 635 631</u>	<u>256 597 377</u>
Résultat de la période	(46 587 071)	(56 961 746)
Total des capitaux propres avant affectation	<u>153 048 560</u>	<u>199 635 631</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

Conformément à la législation fiscale en vigueur (article 12 bis - § VI du code de l'IRPP & IS), à l'ouverture de l'exercice 2015, le résultat déficitaire 2014 a été affecté en amortissements différés de 50.374.875 DT et perte reportable de 5.307.133 DT.

L'exercice 2015, ayant enregistré une perte comptable de 46.587.071 DT, qui sera affectée respectivement en amortissements différés et perte non reportable de 45.158.922 DT et 1.428.149 DT.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Ammortissements différés</i>	<i>Impact de la modification comptable</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 décembre 2013	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(4 624 136)	-	-	(26 252 893)	260 976 431
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	(4 091 900)	(17 602 075)	-	26 252 893	4 558 918
Impact de la modification comptable	-	-	-	-	-	-	(8 937 972)	-	(8 937 972)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(56 961 746)	(56 961 746)
Soldes au 31 décembre 2014	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(8 716 036)	(17 602 075)	(8 937 972)	(56 961 746)	199 635 631
Affectation du résultat 2014 approuvée par l'AGO du 08 juillet 2015	-	-	-	-	(9 866 051)	(50 374 875)	4 558 918	56 961 746	1 279 738
Impact de la modification comptable	-	-	-	-	-	-	(1 279 738)	-	(1 279 738)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(46 587 071)	(46 587 071)
Soldes au 31 Décembre 2015	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(18 582 087)	(67 976 950)	(5 658 792)	(46 587 071)	153 048 560

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinar)

	Solde au 31/12/2014			Mouvement de l'exercice				Solde au 31/12/2015			
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Additions LT/ Rééchelonnement	Remboursement LT/ Rééchelonnement	Remboursement CT/ Rééchelonnement	RECLASSEMENTS	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Echéances impayées
Amen Bank	22 318 891	16 727 191	5 591 700	18 246 000	14 861 351	7 457 540	2 261 541	18 246 000	17 850 298	395 702	-
BTK	29 200 000	19 342 614	9 857 386	30 200 000	16 098 178	12 930 101	4 147 139	30 371 720	29 297 297	1 074 423	171 721
ATTIJARI BANK	24 689 877	18 176 147	6 513 730	25 474 000	17 128 361	7 561 516	2 968 229	25 474 000	23 553 557	1 920 443	-
ATB	14 544 329	11 060 000	3 484 329	14 522 000	10 370 000	4 174 329	1 386 359	14 522 000	13 825 641	696 359	-
BH	59 867 077	46 790 054	13 077 023	63 576 092	39 522 255	20 344 822	10 814 046	63 576 092	60 029 846	3 546 246	-
STB	58 259 725	42 783 329	15 476 396	61 130 500	38 410 009	19 849 716	8 671 883	61 130 500	56 831 936	4 298 564	-
BT	86 165 586	71 053 323	15 112 263	111 461 000	71 053 323	15 112 263	8 252 706	111 461 000	103 208 294	8 252 706	-
STUSID	11 141 269	7 940 972	3 200 297	13 463 815	6 638 194	4 503 074	1 302 778	13 463 815	13 463 815	-	-
BNA	53 219 943	45 775 074	7 444 869	64 978 000	39 286 182	13 933 761	11 372 861	64 978 000	60 094 031	4 883 969	-
BIAT	23 609 141	17 256 140	6 353 000	25 300 000	13 946 941	8 484 581	3 309 199	26 477 618	25 300 000	1 177 618	1 177 618
BTL	19 524 034	13 633 333	5 890 701	20 384 981	12 170 834	7 353 201	2 891 876	20 384 981	18 955 605	1 429 376	-
BTE	11 171 761	8 400 926	2 770 835	12 271 360	7 718 151	3 453 609	1 479 032	12 271 359	11 475 101	796 258	-
Total des emprunts	413 711 632	318 939 103	94 772 529	461 007 749	287 203 780	125 158 513	58 857 650	462 357 087	433 885 422	28 471 666	1 349 339

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2015 un solde de 3.075.871 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2016	3 418 330	3 026 516	391 814
2017	2 247 072	2 069 136	177 936
2018	793 034	732 934	60 100
2019	223 116	208 552	14 564
2020	66 925	65 249	1 676
Total général	6 748 477	6 102 387	646 090
2016	3 418 330	3 026 516*	391 814
Total à plus d'un an	3 330 147	3 075 871	254 276

(*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 16)

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2015 à 91.672.163 DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 27) :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	15 483 686	12 774 044
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	19 801 113	16 093 411
Total	91 672 163	85 254 819

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste se limitent à la constatation des intérêts courus au titre de l'année 2015.

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 005 940	609 632
Autres provisions pour risques et charges	906 553	906 553
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	2 913 754	2 517 446

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2015 un solde de 57.665.320 DT, contre 66.327.950 DT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Fournisseurs d'exploitation	28 926 030	40 494 082
Fournisseurs, effets à payer	10 400 360	6 910 271
Fournisseurs d'immobilisations*	18 208 728	18 782 560
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	24 756	31 131
Retenue de garantie	103 963	108 423
Total	57 665 320	66 327 950

* Ce solde inclut principalement la dette résiduelle envers le fournisseur constructeur de la cimenterie. Un différend oppose actuellement Carthage Cement avec le fournisseur concernant la dette et en conséquence le paiement de cette dette a été gelé en l'attente de la résolution de ce différend. Des négociations sont en cours avec le fournisseur pour trouver un accord à l'amiable.

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2015, un total de 66.808.870 DT, contre 52.774.392 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Clients, avances et acomptes	14 410 944	7 176 580
Etat impôts et taxes	12 401 159	6 456 175
Amende Exploitation carrière	505 602	1 905 602
Redressement fiscal	1 672 888	2 615 391
Rémunérations dues au personnel	1 412 116	1 302 274
JUGURTHA STUDIES	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	34 518	34 518
Grande Immobilière du Nord	14 209	14 209
CNSS	6 100 685	4 442 780
Charges à payer	5 590 832	4 607 042
Dette envers la STEG	17 680 546	17 680 546
Provision pour congés à payer	1 009 586	963 490
Provisions pour risques et charges	124 281	124 281
Dette envers Karama Holding	5 828 889	5 428 889
Total	66 808 870	52 774 392

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 84.425.790 DT, contre 199.989.374 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14*</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	28 471 666	94 772 529
Echéances à moins d'un an sur crédits bail (note 11)	3 026 516	5 080 889
Intérêts courus	7 056 684	21 045 242
Billet de trésorerie	10 000 000	11 000 000
Crédit mobilisable	16 960 000	25 660 000
Crédit financement devises	2 437 667	4 975 071
Concours bancaires (a)	16 473 257	31 796 851
Intérêts de retard	-	5 658 792
Total	84 425 790	199 989 374

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

(a) Les banques qui totalisent au 31 décembre 2015 un solde de 16.473.257 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Arab Tunisian Bank	903 510	-
Banque Tuniso-Libyenne	-	1 824 549
Banque de Tunisie	2 118 409	17 028 460
Qatar National Bank	1 277 993	871 427
Banque Internationale Arabe de Tunisie	-	163 770
Banque Nationale Agricole	3 140 655	2 009 244
Banque de l'Habitat	1 812 009	2 970 084
Société Tunisienne de Banque	2 071 324	2 960 294
Amen Bank	4 609 173	3 083 559
STUSID Bank	540 062	767 298
AL BARAKA	-	118 166
Banque tuniso-koweïtienne	122	-
Total	16 473 257	31 796 851

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Vente des produits de carrière	17 995 795	15 927 913
Vente de béton prêt à l'emploi	16 592 475	15 099 582
Vente clinker	4 320 000	20 083 115
Vente ciments	140 419 034	113 403 882
Vente palettes	58 659	419 167
Pompage et transport Béton	3 700 944	3 540 602
Chargements et transports - Agrégat	1 134 305	985 898
Chargements et transports - Ciment	50 438	30 366
Total	184 271 650	169 490 525

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Travaux piste carrière	4 921 467	826 517
Travaux préparatoires	7 302 299	5 040 171
Aménagements front	129 147	-
Aires de stockage	1 780 285	-
Production immobilisée Ready Mix	62 724	59 953
Total	14 195 922	5 926 641

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice à 109.614.663 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Explosifs	1 691 743	1 762 277
Gasoil et lubrifiants	4 596 642	4 353 373
Pièces de rechange	1 171 442	1 305 714
Achats de matières premières Ready Mix	984 190	3 284 122
Achats de matières consommables cimenterie	18 289 303	22 034 584
Achats de matières consommables	17 484 940	16 251 483
Prestations NLS	21 588 374	23 928 826
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	41 078 427	50 745 818
Achats non stockés de matières et fournitures	946 312	962 373
Variation de stocks des pièces de rechange et autres	(4 067 252)	(355 360)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	4 787	10 702
Variation de stock matières premières cimenterie	5 845 755	(5 577 305)
Total	109 614 663	118 706 607

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 25.194.869 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Salaires et compléments de salaires	20 836 988	20 415 885
Cotisations sociales	4 038 046	3 930 144
Autres charges sociales	319 835	130 480
Total	25 194 869	24 476 509

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	265 073	204 863
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	42 743 167	43 179 392
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	14 755 789	6 990 619
Dotation aux provisions des immobilisations financières	-	124 967
Dotations aux provisions pour risques et charges	396 308	555 913
Dotations aux provisions pour créances douteuses	108 496	2 133 970
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	172 805
Total	58 268 833	53 362 529

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Loyers et charges locatives	1 333 196	927 017
Entretiens et réparations	3 361 807	2 475 867
Assurances	2 210 765	1 277 030
Études, recherches et divers services extérieurs	104 292	72 440
Jetons de présence	40 000	70 000
Autres charges	-	122 577
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>7 050 060</u>	<u>4 944 931</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	879 750	512 221
Publicités, publications, relations publiques	111 886	273 549
Déplacements, missions et réceptions	531 816	443 003
Dons et subventions	487 692	386 084
Transports	2 437 392	2 197 339
Frais postaux et de télécommunications	284 389	313 009
Services bancaires et assimilés	892 814	1 422 730
Autres charges d'exploitation	120	-
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>5 625 859</u>	<u>5 547 935</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	308 606	322 127
T.C.L	90 287	55 221
Droits d'enregistrement et de timbres	121 921	236 996
Autres impôts et taxes	103 186	174 452
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>624 000</u>	<u>788 796</u>
Transfert de charges (autres charges)	(91 668)	(155 817)
Total des autres charges d'exploitation	13 208 251	11 125 845

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 42.490.220 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14*</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	6 417 344	6 031 339
Intérêts sur emprunts	32 360 868	33 048 984
Agios débiteurs	351 093	246 962
Frais d'escomptes	2 680 248	1 246 295
Pertes de change	756 098	304 902
Gains de change	(685 041)	(1 195 737)
Intérêts de retards	609 610	4 914 691
Total	42 490 220	44 597 436

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2015 à 709.557 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	-	38 835
Produits financiers	709 557	-
Total	709 557	38 835

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2015 à 572.093 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Remboursement assurance	165 684	-
Reprise sur provisions pour créances douteuses	307 540	31 880
Autres gains ordinaires	29 262	10 056
Reprise sur provision sur dette fiscale	69 607	-
Total	572 093	41 936

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 1.081.444 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Pénalités de retard sur non recouvrement des dettes fiscales et sociales	1 043 376	456 268
Autres (pertes ordinaires)	38 068	3 225
Total	1 081 444	459 493

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Par ailleurs, un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants actionnaires sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012 ;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants actionnaires en capital.

Un avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants actionnaire sont remboursables à partir du 1^{er} Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} Octobre 2012;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2015, s'élèvent 6.417.344 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2015 un solde de 91.672.163 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	15 483 686
Intérêts sur compte courant BINA CORP	19 801 113
Total	<u>91 672 163</u>

BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

Carthage Cement a réalisé en 2015, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 12.062.088 DT.

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours de l'exercice 2015 :

- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 132.962DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m² et ce du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 31 juillet 2016.
- Elle a aussi émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 653.761 DT relative aux pénalités de retard calculés au taux de 8% du montant des factures de vente de 2015 qui ont été tardivement recouvrées.
- Facturation des frais de transport de matières pour un montant de 1.060.424 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 359.157 DT au 31 décembre 2015.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2015 à 19.758.547 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Traites impayées	5 704 115	7 486 703
Factures impayés	3 028 754	1 487 601
Traites encours d'escompte	9 667 912	9 786 895
Autres créances	1 357 766	571 044
Total des créances BINA TRADE	19 758 547	19 332 243
Solde fournisseur BINA TRADE	(359 157)	(806 295)
Solde BINA TRADE net	19 399 390	18 525 948

Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2015 s'élève à un montant hors taxes de 538.224 DT.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

- Au cours de l'exercice 2015, la « Société NEIFAR de Bâtiment », dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 62.277 DT. Sa créance a été totalement réglée au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 586.354 DT. Le solde client de la société «STE SONOTRAV» est débiteur de 248.150 DT au 31 décembre 2015.

EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2015 s'élève à 400.000 DT. Le solde de la dette s'élève à 5.908.889 DT au 31 décembre 2015 dont 5.828.889 DT sont comptabilisés parmi les autres passifs courants et 80.000 DT comptabilisé en déduction de l'impôt à payer comme retenue à la source.

Monsieur Mongi Trimech (Administrateur)

- Au cours de l'exercice 2015, la société « OCEAN TRADING COMPANY » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant de 1.224.118 DT. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est créancier de 324.739 DT au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la société « AL Wafa RENT A CAR » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a loué à Carthage Cement des voitures de location pour un montant de 7.135 DT. Le solde fournisseur de la société « AL Wafa RENT A CAR » est créancier de 5.969 DT.

Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	161 481	166 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	790 069	795 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	34 518	34 518
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	71 342	71 342

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2015 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 161.481 DT au 31 décembre 2015.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2015. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2015.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m², faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 34.518 DT au 31 décembre 2015.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m² avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2015.

Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations du dirigeant de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit :

En DT	Monsieur Brahim SANAA
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{ème} provisionnés en 2015 à verser en 2016	256 199
Avantages en nature	14 864
Charges patronales	64 218
Total bruts (*)	335 201
Salaires nets	150 244

Par ailleurs, le DG a reçu un montant de 14.477 DT en tant que 13^{ème} mois et prime de bilan de l'exercice 2014 versés en 2015

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2 000 000 €
*Aval	10 000 000 TND
*Autres Garanties	2 632 448 TND
b) Garanties réelles	
*Hypothèques	543 289 113 TND
*Nantissement	538 930 748 TND
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	35 347 277 TND
TOTAL	1 134 723 987 TND
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en DTN	8 295 000 TND
TOTAL	8 295 000 TND

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2015:

Désignation	Produits	Désignation	Charges	Désignation	31/12/2015	31/12/2014*
Revenus	184 271 650	Achats consommés	109 614 663			
Production immobilisée	14 195 922					
Variation des stocks de produits finis	3 922 254					
Total	202 389 827	Total	109 614 663	Marge sur coût matière	92 775 164	77 340 441
Marge sur coût matières	92 775 164	Autres charges externes	12 584 251			
Total	92 775 164	Total	10 337 049	Valeur ajoutée brute	80 190 912	67 003 392
Valeur ajoutée brute	80 190 912	Charges de personnel	25 194 869			
		Impôts et taxes	624 001			
Total	80 190 912	Total	25 818 870	Excédent brut d'exploitation	54 372 042	41 738 087
Excédent brut d'exploitation	54 372 043	Dotations aux amortissements et aux provisions	58 268 832			
Total	54 372 043	Total	58 268 832	Résultat d'exploitation	-3 896 790	(11 624 442)
Produits financiers	709 557	Résultat d'exploitation	3 896 790			
Produits divers ordinaires	572 093	Charges financières	42 490 220			
		Charges diverses ordinaires	1 081 444			
		Impôt sur les sociétés	400 267			
Total	1 281 649	Total	47 868 720	Résultat des activités ordinaires après impôt	-46 587 071	-61 340 800
		Résultat des activités ordinaires après impôt	46 587 071			
		Modifications comptables	5 658 792			
Total	-	Total	52 245 863	Résultat net après modifications comptables	-52 245 863	-65 899 718

*Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

Rapport Général

Tunis, le 23 juin 2016

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA (« Carthage Cement » ou « Société »), joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 153.048.560 DT y compris la perte de l'exercice s'élevant à 46.587.071 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Motif de l'opinion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 19.758.547 DT au 31 décembre 2015 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à un autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 20.338.380 DT au 31 décembre 2015. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note IV-2 aux états financiers, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux au titre des exercices non prescrits, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Une provision de 1.907.813 DT a été comptabilisée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015. La Société a formulé son opposition quant aux autres éléments du résultat de la vérification. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la Société.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société « Les Grandes Carrières du Nord » (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à Carthage Cement ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3. Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques, aux avocats et aux fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Carthage Cement S.A au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une mission d'inventaire physique des immobilisations corporelles a été entamée par un cabinet externe en 2015 et qu'à la date du présent rapport, nous n'avons pas encore obtenu le rapport dudit inventaire. De ce fait, l'incidence finale de cet inventaire sur les comptes de 2015 ne peut être appréciée.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de la Société, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Toutefois, nous tenons à vous signaler qu'il est vivement recommandé à la Société d'accélérer la mise en place d'un système de comptabilité analytique lui permettant d'améliorer la procédure actuelle de valorisation des stocks et de la production immobilisée.

*Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F*

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Rapport Spécial

Tunis, le 23 Juin 2016

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement les Jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous avons identifié les opérations et conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé:

- Au cours de l'exercice 2015, la « Société NEIFAR de Bâtiment », dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 62.277 DT. Sa créance a été totalement réglée au 31 décembre 2015.

- Au cours de l'exercice 2015, la société « SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 589.709 DT. Le solde client de la société «STE SONOTRAV» est débiteur de 248.150 DT au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la société « OCEAN TRADING COMPANY» dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant de 1.224.118 DT. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est créiteur de 324.739 DT au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la société «AL WAFA RENT A CAR » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a loué à Carthage Cement des voitures de location pour un montant de 7.135 DT. Le solde fournisseur de la société « AL WAFA RENT A CAR » est créiteur de 5.969 DT.
- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 653.761 DT relative aux pénalités de retard calculées au taux de 8% au titre du retard accusé dans le paiement des factures de vente de 2015.
- Votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2015, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits pour un montant global de 466.478.450 DT et ce pour la consolidation des anciens crédits à court, moyen et long termes et le rééchelonnement de leur remboursement. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2015 un montant de 461 007 749DT.

Les crédits à long terme sont remboursables sur une durée de 10 ans avec une année de grâce en principal et un taux d'intérêt de TMM+2,5%.

Les crédits à moyen terme sont remboursables sur une durée de 5ans avec les mêmes conditions.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015 :

- 1- Votre conseil d'administration réuni le 3 octobre 2013, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire et divers bailleurs de fonds (dont EL KARAMA Holding) des crédits relais et des crédits à court terme et a entériné les crédits relais et à court terme déjà contractés pour un montant global de 148.000.000 DT. Ces emprunts incluent des billets de trésorerie conclus auprès de la CDC en date du 28 octobre 2012 pour 10.000.000 DT et un crédit de 5.000.000 DT conclu avec la société EL KARAMA Holding en date du 24 septembre 2013 au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2015 s'élève à 400.000 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 31 décembre 2015 à 5.828.889 DT.

2- Votre conseil d'administration réuni le 22 mars 2010, a autorisé la Société à contracter auprès d'un pool bancaire, des crédits d'investissement totalisant 357.000.000 DT, remboursables sur une période de 12 ans dont 3 années de grâce et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire (« TMM ») majoré de 2,25 points l'an.

3- Votre conseil d'administration réuni le 29 septembre 2010, a autorisé la Société à contracter auprès de la Banque de Tunisie, un crédit d'investissement de 25.000.000 DT remboursable sur une période de 5 ans dont 2 années de grâce et productif d'intérêts au TMM majoré de 1,75 points l'an. Ce crédit a fait l'objet d'un remboursement anticipé à concurrence de 5.000.000 DT, le reliquat soit 20.000.000 DT a été réaménagé à deux reprises et a fait l'objet de nouveaux titres de crédit remboursables sur une période de 7 ans dont 6 mois de grâce et productifs d'intérêts au TMM majoré de 2,25 points l'an.

4- Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits d'investissement et des crédits à court terme pour un montant total de 60.000.000 DT, destinés à boucler en partie le schéma de financement du programme de réalisation de la cimenterie. Le montant total des crédits a été débloqué à la clôture de l'exercice 2014. Ces crédits ont été totalement remboursés en 2015 et ce suite au déblocage des nouveaux crédits

A l'exception des billets de trésorerie conclus auprès de la CDC et du crédit conclu auprès de la KARAMA Holding, les crédits mentionnés dans les paragraphes 1 à 4 ont l'objet d'un remboursement en 2015, et ce dans le cadre des accords de consolidation et de rééchelonnement des dettes bancaires conclus en 2015.

5- Au 31 décembre 2015, les dettes de la Société Carthage Cement liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 6.102.387 DT dont 3.026.516 DT à moins d'un an et 3.075.871 DT à plus d'un an.

6- Au 31 décembre 2015, les concours bancaires obtenus par la Société totalisent un montant de 16.473.257 DT.

7- Au 31 décembre 2015, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par la Société s'élève respectivement à 10.000.000 DT ,16.960.000 DT et 2.437.667 DT.

8- La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent être convertis en actions au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production.

Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 27 relative aux parties liées.

Les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2015 un solde de 91.672.163 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	15 483 686
Intérêts sur compte courant BINA CORP	19 801 113
Total	<u>91 672 163</u>

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2015, s'élèvent 6.417.344 DT.

9- La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

La société Carthage Cement a réalisé en 2015, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 12.046.599 DT. L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2015 à 19.758.547 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

10- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 132.962 DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du siège social ayant une superficie de 335 m² et ce du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 31 juillet 2016.

11- La société BINA Trade a facturé en 2015 à la société Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 1.060.424 DT (hors taxes).

12- En juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la Société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la Société, pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Le contrat prévoit une majoration de 5% à partir de la deuxième année. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. La charge de location constatée à ce titre au 31 décembre 2015 s'élève à un montant hors taxes de 538.224 DT.

13- La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2015 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1^{er} Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la Société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

La rémunération du Directeur Général de la Société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

En DT	Brahim SANAA
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{eme} provisionnés en 2015 à verser en 2016	256 199
Avantages en nature	14 864
Charges patronales	64 218
Total bruts (*)	335 201
Salaires nets	150 244

Par ailleurs, le DG a reçu un montant de 14.477 DT en tant que 13^{eme} et prime de bilan de l'exercice 2014 versés en 2015.

- L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2015 a fixé le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2014 à 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT par an. Le montant constaté dans les comptes au titre de l'exercice 2015 s'élève à 40.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI